

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 1ER FEVRIER 2023

L'AN 2023, le 1ER FEVRIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.

M. CREMONT, Mme MARICOT, M. MUZART, Mme VIOLET Administrateurs.

Absents : MM. DELHAYE, Administrateur, et RAMPELBERG, Vice-Président.

Assistés de : MM. MEGE, Directeur Général, et EUZEN, Directeur Général Adjoint.

M. ROBERT et Mme PLANCKAERT, Directeurs de services.

Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS THERMIQUES DU PATRIMOINE DE L'OPAL

Dans le cadre de la politique d'amélioration et de sécurisation des équipements thermiques de son patrimoine, l'Oph de l'Aisne souhaite mettre en place un accord-cadre à bons de commande, pour une durée de 3 ans, afin de réaliser les travaux de remplacement des composants thermiques suivants :

Chaudière :

- Remplacement des chaudières GAZ par des chaudières à condensation
- Remplacement des chaudières GAZ et FIOUL par des pompes-à-chaleurs

Chauffe-Bains GAZ :

- Remplacement des chauffe-bains GAZ par des chauffe-bains GAZ

Outre le fait que ces travaux participent à l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine et à la diminution des charges de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire aux locataires, cet accord-cadre permettra de répondre efficacement à toutes les demandes urgentes des équipements et aux programmations annuelles de remplacement prévus dans les 3 années à venir.

Il est proposé au bureau d'autoriser le Directeur Général à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de ce projet.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



